



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière et directrice des affaires juridiques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

**QUE** le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 12 AOÛT 2024**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

**« Autoriser l'agrandissement de 47,9 % de l'usage dérogatoire « Chalet de villégiature » tandis que l'article 14.4.1 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 stipule que la superficie de plancher occupée par l'ensemble des usages dérogatoires peut être accrue de 40 % si cette superficie est inférieure à 185 mètres carrés. »**

L'immeuble en cause porte le numéro de lot 6 086 174, et est situé dans la 8<sup>e</sup> concession à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 22 juillet 2024.

Isabelle Bernier,  
Greffière et directrice des affaires juridiques